

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire (a reçu procuration de Mme Agnès SIMLER jusqu'à son arrivée) souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Membres présents :

Mmes BRAULT-PELUZZI Estelle, GUTH Maité (arrivée au point "Vote des taxes", HARDOUIN Marie-Christine, MULLER Sandrine, SIMLER Agnès (arrivée au point "Vote des Taxes" après une réunion du SYMAPAK) ;

MM BAUMANN Jean-Marie, BLATZ Gérard, FRANCO Luis, HABERKORN Christophe, IBACH Patrice, JAEGLER Patrice SCHÖNSTEIN Laurent, SCHWEIN Laurent, STRAUDEL Jean-Philippe

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membre absent non excusé : ./.

Membre ayant donné procuration : Mme SIMLER Agnès a donné procuration à Mr le Maire jusqu'à son arrivée

Secrétaire de séance : Mr IBACH Patrice

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Vote des taxes
5. Affectation des résultats 2021 (lotissement et commune)
6. Amortissement subvention équipement - bâtiment "Espace Ried Brun"
7. Budget primitif 2022 (lotissement et commune)
8. Cotisation Caisse d'Assurance Accidents Agricoles
9. Urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, droit de préemption urbain, lotissement Les Noyers : nom de la rue et numérotation)
10. Divers

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Marie Christine Hardouin, à qui cela aurait été le tour, ayant refusé, Monsieur Patrice Ibach est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé par treize voix pour et deux abstentions.

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous et des réunions auxquelles il a participé :

- 9 mars : réunion relative au Schéma d'Aménagement & Gestion des Eaux (SAGE) Ill Nappe Rhin
- 9 mars : conférence des maires de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM)
- 10 mars : réunion de la commission communale des impôts directs
- 12 mars : étude Historique Terrain de la bataille de GRUSSENHEIM pour la 9e compagnie (Réserve) du Régiment de Marche du Tchad organisée par Claude KENNEL, capitaine de réserve à l'état-major de la 2e brigade Blindée (conférence au Foyer, visite de la Croix du Moulin, Char et stèles et tour du village avec les explications de la Société d'Histoire)
- 12 mars : assemblée Générale des enfants de Tchernobyl avec la présence de réfugiés ukrainiens
- 14 mars : réunion de la commission communale d'aide sociale
- 14 mars : réunion de la commission communale du fleurissement
- 15 mars : réunion relative à la piste cyclable entre Grussenheim et Jepsheim en présence de Mr Emmanuel Piernot, Directeur Adjoint des services de CAC, Mme Mireille Moser, Vice-Présidente de la CCRM, de Mr Carabin de la CCRM, des représentants des services de la CAC et des maires de Jepsheim et Grussenheim. Des contacts sont en cours avec les propriétaires fonciers. Différentes propositions ont été formulées pour l'accès et la sortie du silo Armbruster. Mr Jean-Marie Baumann précise qu'un rail de sécurité entre la route et la piste cyclable a également été proposé.
- 16 mars : réunion du comité directeur du SMICTOM
- 17 mars : assemblée générale des Fleurs d'Automne
- 17 mars : conseil d'école
- 19 mars : colloque de la Ronde des Fêtes auquel a participé Mr Luis Franco
- 19 mars : baptême républicain de Mr Lewis Huck célébré par Mme Agnès Simler
- 25 mars : rendez-vous avec un représentant de SFR pour une proposition financière pour l'installation de la fibre (non réceptionné à ce jour)
- 26 mars : rencontre avec le représentant du Food Truck (vente de burger les jeudis soir) et Laurent Schönstein
- 28 mars : réunion de remise de l'évaluation du CPI de Grussenheim par le Capitaine Patrice Muller en présence du Lieutenant Dominique Peluzzi
- 29 mars : remplissage des pellets pour le chauffage de l'école et de la mairie
- 30 mars : commission d'appel d'offres du SMICTOM

- 30 mars : commission des finances de la CCRM
- 31 mars : réunion du syndic de l'AFUa Les Vergers
- 1^{er} avril : PACS entre Mr Adrien Hebinger et Sophie Grollemund
- 1^{er} avril : bol de riz organisé par la Chorale Ste Cécile. Un chèque de 1500 Euros a été remis par le Comité de Gestion sur le bénéfice du marché de Noël. Mr Jean-Marie Baumann demande si le Comité de gestion est bien une entité différente de la mairie et si le versement de cette somme est bien une décision du comité de gestion. Mr Patrice Ibach indique qu'il découvre cette décision ce soir en tant que vice-président du comité de gestion. Mr le Maire rappelle que c'est le comité de pilotage (Mr Patrice Ibach rappelle que le comité de pilotage n'existe pas légalement) qui prépare le marché de Noël et que le bénéfice du marché de Noël est versé au comité de gestion. Chaque année, une somme est versée à une association caritative. Concernant le montant versé, Mr le Maire en a discuté avec certaines personnes (le président, Luis Franco, Mmes Agnès Simler et Marie-Eve Oberlé...) et que ce point sera présenté lors de la prochaine réunion du comité de gestion. Mr Jean-Marie Baumann souligne donc qu'il y a bien séparation entre la mairie et le comité de gestion et Patrice Ibach demande si c'est Mr Luis Franco, Président du comité de gestion qui a remis le chèque. Ce dernier confirme que c'est lui qui a procédé à la remise du chèque. M le Maire indique qu'il a envoyé un article et une photo à Mme Rother.
- 5 avril : réunion de préparation de la journée citoyenne
- 7 avril : réunion de la commission communale des finances
- 8 avril : fête du printemps de l'école qui s'est déroulée dans le hangar communal compte-tenu de la météo
- 9 avril : Opération Alsace Propre réalisée par une petite équipe
- 10 avril : 1^{er} tour des élections présidentielles
- 11 avril : réunion du PETR
- 12 avril : visite de Mr Emmanuel Macron à Chatenois
- 12 avril : réunion en visioconférence relative au transport scolaire. Mr le Maire indique que le bus de la ligne 346 (départ à 7 h 05) supprimé depuis le mois de janvier sera remis en service à partir du 25 avril 2022.

Mme Estelle Brault-Peluzzi remarque qu'elle a été, à nouveau, évincée de ses missions de délégation au niveau associatif (elle n'est pas invitée à participer aux assemblées générales des associations). Mr le Maire précise que les invitations sont adressées à Mr le Maire et que de ce fait, c'est lui qui s'y rend.

Mme Estelle Brault-Peluzzi a participé :

- au vin d'honneur de l'assemblée générale des Fleurs d'Automne (elle y a été conviée par Mr Edouard Schreiber).
- au conseil d'école du 17 mars 2022 qui s'est déroulé à Grussenheim. Point marquant : un accroissement du nombre d'enfant est à prévoir pour la rentrée prochaine.
- à la préparation et à la fête du printemps de l'école le 8 avril 2022.

Mme Marie-Christine Hardouin informe qu'une animation s'est déroulée à la bibliothèque le 5 avril avec la participation d'une quinzaine d'enfants.

4. VOTE DES TAXES

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 est présenté aux conseillers municipaux.

Mr le Maire propose de maintenir les taux actuels.

Mr Jean-Marie Baumann indique qu'il serait préférable pour ce point de disposer d'un vidéoprojecteur afin que l'ensemble des personnes présentes dans la salle puisse visualiser les chiffres. Il signale qu'avant de dire si l'on augmente ou non les taxes, il faudrait connaître les projets. Il y a des choses à faire par exemple au niveau du bâtiment acquis à côté de la mairie ou au niveau de la voirie.

Mr le Maire rappelle l'historique des taux. Il rappelle qu'une augmentation de 2 % avait été appliquée en 2021 et précise qu'une augmentation de 1% ne permettra pas de réaliser de gros travaux. Lors de la réunion de la commission communale des finances, il avait proposé le maintien des taux et la majorité des personnes étaient favorable à cette proposition.

Mr Jean-Marie Baumann s'interroge : est-ce que la commune a tellement de dettes pour ne plus rien réaliser ? C'est à partir d'aujourd'hui qu'il faut prévoir des projets pour les années à venir. M le Maire précise que ce n'est pas l'objet de la réunion de ce soir.

Mr le Maire précise que lors d'une réunion de la commission communale des finances du mois de février, des projets ont été discutés et le budget a été réalisé à partir de ces données. Des projets pluri annuels pourront être discutés lors d'une autre réunion mais pas ce soir.

Mr Luis Franco rappelle que des projets ont bien été proposés lors de la réunion de la commission communales des finances et ont été repris lors de l'élaboration du budget.

Mr le Maire maintient sa proposition de ne pas augmenter les taxes cette année. Mr Christophe Haberkorn relève que cela signifie qu'elles pourront être augmentées dans les années à venir.

Mr Jean-Marie Baumann questionne sur la possibilité d'augmenter les taxes chaque année.

Mr le Maire indique que si l'on n'augmente pas, on recule par rapport à l'inflation. Mais, comme les bases augmentent annuellement cela entraîne automatiquement une augmentation des produits encaissés.

Par rapport à la situation économique actuelle, Mr le Maire propose de ne pas augmenter les taxes pour 2022.

Après discussion, le conseil municipal passe au vote :

POUR	6	CONTRE	1	ABSTENTION	8
-------------	----------	---------------	----------	-------------------	----------

M Jean Philippe Strauel indique que le vote est approuvé car les abstentions ne comptent pas dans le vote.

Pour l'année 2022, les taux appliqués seront donc identiques à ceux de 2021, à savoir :

Taxes	Taux 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21,90 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37,09 %
Cotisation foncière des entreprises	14,85 %

Les ressources fiscales prévisionnelles pour 2022 s'établissent comme suit :

Produit	Montant
Produit fiscal attendu des taxes à taux voté	191 782 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	3 550 €
Taxe additionnelle à la taxe foncière non bâtie	1 215 €
Versement lié au coefficient correcteur	8 326 €
Allocations compensatrices	13 298 €
CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	2 616 €
IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau)	1 707 €
Prélèvement au profit du GIR (Garantie Individuelle de Ressources)	- 9 371 €
Montant prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité locale	213 123 €

5. AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Avant de débiter ce point, Mr Jean-Marie Baumann interpelle Mr le Maire sur le fait qu'un tableau mentionnant les indemnités des élus doit être présenté au conseil municipal avant le vote du budget. Ce dernier a été présenté lors de la réunion de la commission communale des finances.

Mr le Maire indique qu'un tableau mentionnant les emprunts figurent également dans la pochette remis à chaque conseiller.

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 prévoit qu'à des fins de transparence, les EPCI et les communes publient désormais chaque année un état

présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de l'ensemble de leurs responsabilités, y compris au sein de sociétés locales ou syndicats.

L'état des indemnités versées en 2021 s'établit comme suit :

Elus	Indemnités brutes Communes	Indemnités brutes SMICTOM
KLIPFEL Martin	14 468,52 €	7 088,88 €
SIMLER Agnès	3 850,08 €	
BRAULT-PELUZZI Estelle	3 850,08 €	
SCHÖNSTEIN Laurent	3 850,08 €	
BLATZ Gérard	2 100,04 €	
TOTAL	28 118,80 €	7 088,88 €

LOTISSEMENT DU MOULIN

Monsieur le Maire indique que ce budget 2022 est identique à celui de 2021. Il n'y a eu aucun mouvement, puisque la vente du dernier terrain disponible n'est pas encore réalisée mais qu'il est réservé par un habitant de Grussenheim.

Conformément à l'instruction budgétaire M 14, le conseil municipal doit statuer sur les résultats et procéder à leur affectation. Le conseil municipal DECIDE, par 14 voix pour et 1 abstention, d'affecter les résultats suivants :

Déficit d'investissement :	- 40 939,35 €
Excédent de fonctionnement :	+ 44 079,18 €

de la manière suivante :

- le déficit d'investissement de - 40 939,35 € au compte 001 solde d'exécution négatif reporté
 - l'excédent de fonctionnement de + 44 079,18 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.
- Suite à son abstention, Patrice Ibach indique que M le Maire n'apporte pas d'explication de la provenance du déficit à reporter. Mme Nathalie Kleindienst apporte les explications nécessaires quant à la vente des terrains. Le déficit correspond à la vente non réalisée du dernier terrain. Il est rappelé aussi qu'un montant de 100 000 € de bénéfice a déjà été reversé au budget principal de la commune.

COMMUNE

Conformément à l'instruction budgétaire M 14, le conseil municipal doit statuer sur les résultats et procéder à leur affectation. Le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats suivants

Excédent d'investissement :	+ 47 544,39 €
Excédent de fonctionnement :	+ 131 390,78 €

de la manière suivante :

- l'excédent d'investissement de + 47 544,39 € au compte 001 Solde d'exécution positif reporté
- l'excédent de fonctionnement de + 131 390,78 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

6. AMORTISSEMENT SUBVENTION EQUIPEMENT - BATIMENT "ESPACE RIED BRUN"

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre du transfert de l'actif et du passif des biens de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun dissoute, une somme de 365 283,22 € correspondant au montant des travaux réparti entre les adhérents pour la construction de l'Espace Ried Brun a été intégrée dans l'actif de la commune le 8 novembre 1996 par la Trésorerie de Muntzenheim. Cette somme doit faire l'objet de l'enregistrement d'annuités d'amortissement qui pour le moment n'a pu être opéré en raison de la charge importante pesant sur le budget communal.

Aussi, depuis 2016 et conformément à l'article R2321-1 du CGCT, les communes ont la possibilité de neutraliser les amortissements de subventions versées par l'inscription d'une dépense en section d'investissement et d'une recette en section de fonctionnement.

Au vu des observations émises par la Trésorerie Principale Municipale de Colmar en date du 5 mars 2021 et 31 mai 2021, il y a lieu d'une part de constater l'amortissement des biens conformément au plan d'amortissement sur une durée de trente ans maximum, sur décision du conseil municipal et d'autre part de procéder à la neutralisation totale de la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe à 30 ans la durée d'amortissement de cette immobilisation,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 aux articles 6811-042 et 2084412-040 pour un montant annuel de 12 176,10 € et aux comptes 7768-042 et 198-040 dans le cadre de la neutralisation de cette opération.

7. BUDGET PRIMITIF 2021

LOTISSEMENT DU MOULIN

Après avoir examiné les propositions arrêtées par la Commission des Finances, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif du lotissement du Moulin pour l'exercice 2022 comme suit :

Recettes et dépenses de fonctionnement à : 69 735.00 €
Recettes et dépenses d'investissement équilibrées à : 40 940,00 €

COMMUNE

Après avoir examiné les propositions arrêtées par la Commission des Finances et après des explications données par Mr le Maire soumet le budget au vote. Mr Strauel Jean-Philippe sollicite le vote à bulletin secret pour le vote du budget primitif 2022 de la commune. Cette demande est accordée.

Après vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 15
Nombre de suffrages nuls : 0
Nombre de suffrages blancs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

POUR	6	CONTRE	8	BLANC	1
------	---	--------	---	-------	---

En conséquence, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022 présenté comme suit **n'est pas approuvé** :

Recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à : 625 052,88 €
Recettes et dépenses de d'investissement équilibrées à : 223 920,49 €

Mr le Maire ne comprend pas ce vote et sollicite des explications.

Mr Luis Franco interpelle également Mme Maité Guth à laquelle il sollicite des explications. Cette dernière ne comprend pas pourquoi elle devrait s'expliquer et le vote ayant été effectué à bulletin secret, personne ne sait ce que chacun a voté.

Mme Estelle Brault-Peluzzi indique qu'il s'agit d'un vote secret et qu'il n'est pas nécessaire de donner des explications mais que le budget reflète la politique menée dans le village.

Mr Christophe Haberkorn indique qu'aucun projet n'est intégré dans le budget et qu'il s'agit uniquement d'un budget de gestion du quotidien.

8. COTISATION CAISSE D'ASSURANCE ACCIDENTS AGRICOLES

En complément à la délibération en date du 8 mars 2022, il est précisé que le rôle de cotisation a fait l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

9. URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

Demandeur	Adresse du terrain
	Objets des travaux
Madame STRAUDEL MARIE 4 RUE DES VIGNES 68320 GRUSSENHEIM	5 RUE DES HOUBLONS construction d'une maison d'habitation individuelle
Madame MANZO Ninon 1 Rue creuse 68500 JUNGHOLTZ	lotissement les noyers lot 4 construction d'une maison d'habitation individuelle

DECLARATIONS PREALABLES

Demandeur	Adresse du terrain
	Objets des travaux
Monsieur JEHL BERNARD AUGUSTE PAUL 12 CHE DU MAUCHEN 68320 GRUSSENHEIM	12 CHEMIN DU MAUCHEN l'édification et la modification d'une clôture
JAM 11 b GRAND RUE 68320 GRUSSENHEIM	GR GRAND RUE l'isolation extérieure, le remplacement des volets et la mise en place d'une clôture avec un portail
FRANCE SOLAR 10 RUE DE L ENERGIEE 67720 HOERDT	11 CHE DU MAUCHEN l'installation de 16 panneaux photovoltaïques d'une surface de 30,02 m ²
Madame STRAUDEL MICHELLE 3 A RUE DES CHAMPS 68320 GRUSSENHEIM	3 A RUE DES CHAMPS la mise en place d'une dalle pour une terrasse

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre de la vente de la parcelle sise section 33 n° 183/44 d'une surface de 3 ares 90 (lot 4 du lotissement "Les Noyers")

LOTISSEMENT LES NOYERS : NOM DE LA RUE ET NUMEROTATION

Mr le Maire propose de nommer la rue du lotissement « impasse du Noyer » et d'attribuer les numéros de 1 à 6.

Après discussion et vote, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de nommer la rue du lotissement Les Noyers « impasse du Noyer »
- d'attribuer les numéros de 1 à 6

N° parcelle	Numéro de maison
189	1
188	2
187	3
186	4
185	5
183	6

10. DIVERS

- **Journée de travail** : Mme Agnès Simler propose de d'organiser des journées de travail pour l'enlèvement de mauvaises herbes. Les dates suivantes sont retenues : jeudi 14 avril 2022 et mardi 19 avril de 17 heures à 19 heures.
- **Fossé** : Mr Gérard Blatz signale que le fossé près du verger communal a été nettoyé.
- **Tracts** : Les tracts relatifs au Bluama Marik et à la journée citoyenne sont remis aux conseillers pour distribution dans les boites aux lettres du village. Le planning des permanences pour le Bluama Marik est également fixé.
Mise en place dès 6 h 30 : Gérard Blatz, Maité Guth, Christophe Haberkorn et Patrice Jaegler
Tenue du bar de 8 h à 10 h 30 : Estelle Brault-Peluzzi, Maité Guth, Christophe Haberkorn et Sandrine Muller
Tenue du bar de 10 h 30 à 13 h : Gérard Blatz, Luis Franco, Laurent Schönstein et Laurent Schwein
- **Poteau rue de la Krutenau** : Mr Patrice Jaegler sollicite des informations par rapport au poteau mis en place rue de la Krutenau ayant fait l'objet d'un courriel par Mme Amen. Dans le cadre de travaux pour connecter une nouvelle habitation, le gestionnaire des réseaux fait une proposition technique. Dans ce cas précis, la mise en place d'un poteau sur le domaine public, dans le prolongement de la limite entre les deux propriétés (un endroit où il ne risque pas de gêner dans le futur), correspond à ce qui se fait habituellement. Cela n'appelait pas de remarque particulière. Mr Jean-Philippe Strauel précise que la rue de la Krutenau est moins large à la hauteur de la propriété « Jacob » où

est également placé un poteau. Mr le Maire précise que la mise en place d'un portail en retrait aurait permis de bénéficier d'une place de stationnement et une sortie plus aisée de sa propriété. Mme Brault-Peluzzi Estelle rappelle que le poteau électrique desservant son habitation est placée sur la propriété privée. Mr le Maire peut comprendre que le poteau puisse être une gêne visuelle mais le poteau permet également de protéger le pilier de sa clôture en cas de choc.

- **Chasse** : Mr Jean-Marie Baumann informe les conseillers de l'ouverture de la chasse aux sangliers à compter du 15 avril et que les tirs de nuit sont autorisés. Il appelle à la vigilance et de ne pas circuler de nuit dans les forêts. Les locataires de chasse doivent transmettre à la mairie un plan avec l'emplacement des miradors utilisés pour les tirs.
- **Utilisation du Foyer** : Messieurs Jean-Philippe Strauel et Christophe Haberkorn signale qu'une soirée s'est déroulée au Foyer le week-end dernier et qu'aucune nuisance n'a été constatée. M Luis Franco précise que M Christophe Haberkorn doit être atteint de surdit   s  lective.
- **AFUa Les Vergers** : Mr Patrice Ibach demande des informations par rapport    l'avancement de l'AFUa. Mr le Maire indique qu'une r  union du syndic a eu lieu le 31 mars 2022 avec une pr  sentation sommaire du projet. Une autre r  union a   t   fix  e au 25 avril    19 heures pour voter notamment le budget. Mr Christophe Haberkorn estime que ce point ne devrait pas l'objet d'une discussion en fin de s  ance de conseil municipal mais trait   lors d'une r  union de la commission d'urbanisme. La commune   tant propri  taire d'un terrain, le conseil municipal peut donner un avis.

Mr Jean-Philippe Strauel indique que ce sont les promoteurs qui devraient s'occuper des logements collectifs et non la commune ou alors chaque propri  taire peut donner une surface pour la cr  ation de ces collectifs. Une r  union de la commission communale de l'urbanisme est fix  e au mardi 26 avril 2022    20 heures.

M Patrice Ibach demande qui repr  sente la commune dans le syndic et pr  cise que M le Maire ne peut pas repr  senter les int  r  ts de la commune et les siens priv  s. Monsieur le Maire pr  cise qu'il repr  sente la commune en tant que maire et qu'il a   t     lu pr  sident    ce titre.

M Jean Marie Baumann demande si un membre de la commission urbanisme a le droit d'assister    la r  union du syndic de l'AFUA, r  ponse NON.

- **D  corations** : Monsieur G  rard Blatz signale qu'il a cr  e de nouvelles d  corations pour P  ques et qu'il les a mis en place.
- **Local du Groupe des Jeunes** : Au moment de la pr  sentation du budget Monsieur le Maire a inform   qu'une facture de gaz de 2 437,38    pour deux mois et demie est arriv  e en mairie. Cette surconsommation est s  rement due au fait que le chauffage n'avait pas   t   suffisamment r  duit quand le local n'  tait pas occup  . Monsieur Blatz G  rard signale qu'il s'occupe du chauffage de l'  glise et qu'il veille    ce qu'il soit mis hors gel quand elle n'est pas occup  e. Mme Estelle Brault Peluzzi indique alors que la mise hors gel n'est pas indiqu  e pour ce local pour risques de moisissures.
- **Prochaine r  union** : La prochaine r  union du conseil municipal est fix  e au mardi 10 mai 2022    20 heures.

- **Budget** : Mr Patrice Ibach interroge Mr le Maire sur ce qu'il va se passer avec le budget de la commune étant donné qu'il n'a pas été approuvé. Mr le Maire ne peut répondre dans l'immédiat et transmettra des informations par mail.

La séance est levée à 23 heures 20.

Le Maire, Martin KLIPFEL



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.